



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2005

Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 291^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 décembre 2005, à midi

Président : M. Badji (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Président sur les faits nouveaux intervenus depuis la séance précédente

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est

Réunion Amérique latine-Caraïbes des Nations Unies sur la question de Palestine et Forum public des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport du Président sur les faits nouveaux intervenus depuis la séance précédente

2. **Le Président** fait savoir que, le 30 novembre 2005, le Bureau a tenu une réunion avec 12 experts internationaux, y compris d'anciennes personnalités gouvernementales, des universitaires, des parlementaires et des représentants de la société civile, pour procéder à un échange de vues sur les activités du Comité. Leurs vues ont été extrêmement utiles, et le Bureau étudiera comment les suggestions que ses interlocuteurs ont formulées à propos des activités futures du Comité pourraient être incorporées à son programme de travail.

3. Le 1^{er} décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté à de larges majorités trois résolutions concernant respectivement le mandat du Comité, la Division des droits des Palestiniens et le programme spécial d'information que la question de Palestine du Département de l'information (résolutions 60/36, 60/37 et 60/38). Elle a également adopté une résolution concernant le règlement pacifique de la question de Palestine (résolution 60/39).

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est

4. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) déclare que l'Assemblée générale a eu un débat constructif au sujet de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient, auquel ont participé une cinquantaine de délégations. Il est heureux de pouvoir annoncer que 106 pays ont voté pour les résolutions relatives au Comité et à la Division des droits des Palestiniens, contre 104 à la cinquante-neuvième session: l'Argentine et le Mexique ont voté pour alors qu'ils s'étaient abstenus précédemment. La délégation palestinienne a eu avec les pays de l'Union européenne et avec les membres du Groupe de Rio un dialogue positif qui a permis de parvenir à une entente au sujet de nombreuses questions. M. Mansour espère par conséquent que de meilleurs résultats seront obtenus lors du vote sur les futurs projets de résolutions aussi bien à l'Assemblée générale qu'au sein d'autres

instances. Il y a lieu de noter à ce propos que l'Assemblée doit bientôt se prononcer sur un certain nombre de projets de résolutions concernant les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ainsi que les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est. Ces textes ont déjà été approuvés par la Commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, et il faut espérer qu'ils seront adoptés à la plus large majorité possible à l'Assemblée générale.

5. La situation en Palestine demeure extrêmement tendue. Le bouclage de régions entières de Cisjordanie inflige des souffrances considérables au peuple palestinien, qui continue de faire l'objet d'actes de répression, particulièrement à Tulkarem et à Jenin. En outre, le Gouvernement israélien a décidé de remettre *sine die* le lancement de convois entre la Cisjordanie et Gaza. Les nouvelles mesures arrêtées par les forces de sécurité israéliennes l'avant-veille ne feront qu'enflammer la situation dans le Territoire palestinien occupé. En fait, ces opérations d'assassinat risquent d'entraîner un cycle renouvelé de violence. La question a été portée à l'attention du Quatuor et du Secrétaire général pour éviter que la situation continue de se dégrader.

6. La position des dirigeants palestiniens concernant les événements qui se sont produits récemment à Netanya est extrêmement claire: ils sont opposés à l'implication de civils innocents dans le conflit et condamnent l'assassinat de civils israéliens en Israël.

7. S'agissant des événements à Gaza, M. Mansour exprime sa gratitude à l'Union européenne pour les efforts qu'elle a déployés à propos de la question du poste frontière de Rafah. Toutefois, d'autres questions demeurent en suspens, notamment l'élimination des débris de Gaza. De plus, l'accord concernant les points de franchissement de la frontière intervenu sur les instances de la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique n'a pas encore été pleinement appliqué.

8. Des élections législatives doivent avoir lieu en Palestine le 25 janvier 2006. Étant donné la multiplicité de candidats, ces élections seront sans doute très disputées et il est à prévoir que tous les secteurs de la société y participeront. Simultanément, les restrictions à la liberté de déplacement imposées

par les autorités israéliennes d'occupation empêchent les candidats de faire campagne efficacement. De plus, la participation au scrutin des plus de 100 000 Palestiniens de Jérusalem Est est en doute. L'équipe chargée de l'inscription des électeurs a été détenue et ses membres ont été obligés de signer un engagement de mettre fin à toutes leurs activités électorales. Les autorités israéliennes ont refusé de coopérer à ce propos, et l'Autorité palestinienne a par conséquent sollicité l'assistance du Quatuor et du Secrétaire général.

9. Enfin, en novembre, la Société israélienne de l'étoile rouge de David a signé un accord avec la Société palestinienne du Croissant-Rouge aux termes duquel elle s'est engagée à respecter le droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est. De plus, elle a reconnu que le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, constitue une région géographique distincte et elle s'est engagée à n'opérer qu'à l'intérieur des frontières internationalement reconnues d'Israël. Le Gouvernement suisse surveillera l'application de l'accord. Sa signature a été une mesure positive qui devrait permettre de continuer d'avancer dans d'autres domaines.

10. **M. Mekdad** (Observateur de la République arabe syrienne) déclare que la Palestine, en même temps que le reste du Moyen-Orient, traverse une phase critique. Les sacrifices consentis par le peuple palestinien ont débouché sur le retrait d'Israël de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie, et il y a lieu d'espérer qu'Israël a finalement compris que la paix ne pourra être instaurée que lorsque l'occupation aura pris fin. Tout retrait d'Israël des terres palestiniennes constitue un élément positif. Regrettablement, toutefois, le Conseil de sécurité s'abstient constamment d'intervenir face aux attaques dirigées chaque jour par les forces israéliennes contre des civils palestiniens.

11. L'appui inconditionnel dont Israël jouit dans certains milieux l'enhardit dans ses efforts de désinformation et de tromperie de l'opinion publique mondiale. Récemment, la délégation israélienne s'est référée aux "bureaux à Damas" du Jihad islamique et de Hamas. En fait, comme le Gouvernement syrien l'a officiellement déclaré, les bureaux de ces deux organisations à Damas ont été fermés il y a plusieurs mois. Ceux qui appuient la lutte du peuple palestinien sont cependant accoutumés aux accusations selon

lesquelles ils sont des terroristes ou protègent des terroristes.

12. **M. Diarra** (Mali), après avoir manifesté sa satisfaction des consultations que le Bureau a eues avec des experts internationaux, qui ne manqueront pas de donner un élan nouveau aux activités du Comité, souhaiterait savoir quelle est l'approche que les membres du Comité ont l'intention d'adopter à propos du projet de résolution concernant la situation humanitaire du peuple palestinien, parrainé par l'Union européenne, qui doit être présenté à l'Assemblée générale la semaine suivante.

13. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) déclare que sa délégation a d'emblée fait savoir qu'elle était disposée à retirer le projet de résolution concernant les enfants palestiniens qu'elle a elle-même soumis à la Troisième Commission, à condition que les principaux éléments du texte soient incorporés au projet de résolution de l'Union européenne. Un journal a déclaré que la délégation israélienne avait "réussi" à obtenir que ce point soit supprimé de l'ordre du jour de la Troisième Commission. Cette information est fabriquée de toutes pièces. Les délégations qui ont réussi sont celles de la Palestine et de l'Union européenne et d'autres pays, qui ont fait preuve de souplesse et du sens de leurs responsabilités en réduisant le nombre de projets de résolutions présentés à la Troisième Commission en incorporant les principaux éléments de la proposition palestinienne au projet de résolution de l'Union européenne.

Réunion Amérique latine-Caraïbes des Nations Unies sur la question de Palestine et Forum public des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne

14. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail No. 5, qui contient le programme de travail provisoire de la Réunion Amérique latine-Caraïbes sur la question de Palestine et du Forum public des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui doivent avoir lieu à Caracas les 13 et 14 décembre et le 15 décembre 2005 respectivement. La Réunion passera en revue la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, discutera des efforts déployés au plan international pour relancer le processus politique entre les parties et examinera la question de l'appui que les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes peuvent apporter à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Le

Forum rassemblera des représentants de la société civile pour examiner comment ils pourraient appuyer la réalisation des objectifs du Comité dans leurs régions et dans le monde en général. Le Président encourage tous les membres du Comité et observateurs à participer à la Réunion et à assister au Forum.

15. **M. Toro Jiménez** (Observateur de la République bolivarienne du Venezuela) exprime l'espoir que son pays, en accueillant ces deux réunions, aidera le Comité à réaliser ses objectifs. Le Gouvernement vénézuélien fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et ses autres droits.

16. **M. Mekdad** (Observateur de la République arabe syrienne), appuyé par **Mme Núñez-Mordoche** (Cuba), remercie le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, qui, en accueillant la Réunion et le Forum, démontre non seulement par ses propos mais aussi par ses actes sa ferme volonté de venir en aide au peuple palestinien qui souffre.

17. **Le Président** considère que le Comité souhaite approuver le programme de travail provisoire des deux réunions figurant dans le document de travail No. 5.

18. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 13 h 10.